

**DEMANDE DE TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION
POUR CONVENANCES PERSONNELLES**

**Date limite réception
IEN : 12 mars 2021
DSDEN : 31 mars 2021**

Demande initiale Renouvellement
Année scolaire 2021/2022

NOM d'usage :		Prénom :	
Nom de naissance :			
Position et/ou affectation en 2020/2021 (commune-école/ <u>fonction</u> /spécialité) :			
Titulaire du poste:	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Participation mouvement départemental	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

J'ai l'honneur de solliciter, pour l'année scolaire 2021/2022, le bénéfice d'un temps partiel sur autorisation pour convenances personnelles

50% hebdomadaire 50 % annualisé (1) 1 jour libéré

(journée(s) libérée(s) souhaitée(s))

Après validation de l'emploi du temps, toute modification portant sur le jour libéré et qui entraîne un changement dans la quotité de service effectif devra être immédiatement signalé à la gestion collective sous couvert de l'IEN. Cette modification peut avoir une incidence financière.

(1) Mi-temps annualisé

Je souhaiterais travailler la première partie de l'année (1^{er} septembre 2021 au 1^{er} février 2022)
 la seconde partie de l'année (2 février 2022 au 31 août 2022)
 par quinzaine

Si l'organisation du temps partiel annualisé s'avère impossible, je maintiens ma demande de mi-temps qui sera organisé dans un cadre hebdomadaire :

Oui Non (si *non*, l'enseignant assurera son service à temps complet)

A noter : le temps partiel sur autorisation peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein (**formulaire demande de surcotisation à compléter**)

Fait àle.....

Signature :

Avis et signature de l'I.E.N. :	Date :
Décision de l'IA-DASEN :	
FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	

A retourner à la division 1^{er} degré – Gestion collective après validation de l'IEN